

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**TARIFS DES SERVICES 2026**

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-69  
EDUCATION,  
ENFANCE,  
JEUNESSE**

La délibération n°2025-30 fixe les tarifs des services périscolaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour l'année scolaire 2025-2026 : restauration scolaire, garderies du matin et du soir, étude surveillée et transport scolaire ainsi que l'application du tarif social à 1 € pour les familles les plus modestes.

La tarification des services périscolaires repose sur deux critères :

- une modulation selon le quotient familial réparti en 4 tranches ;
- des tarifs différenciés selon les services proposés.

Comme l'ensemble des services municipaux, la compétence Éducation subit les effets conjugués de l'augmentation des charges salariales et de l'inflation.

Il est ainsi proposé d'appliquer une revalorisation de 1,5 % des tarifs périscolaires et des transports à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 afin de participer au financement du coût des services.

À titre d'exemple, pour une famille relevant de la tranche 4 avec un enfant fréquentant la restauration scolaire chaque jour, l'augmentation représenterait environ 11,52 € sur l'année scolaire.

## TARIFS GARDERIE



Tranche	Quotient familial	Service	2025/2026	2026/2027
1	0 € à 620,99 €	Garderie matin (de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe)	1,69 €	1,72 €
		Garderie matin (½ heure avant l'entrée en classe)	1,11 €	1,13 €
		Forfait jusqu'à 17h30	1,69 €	1,72 €
		Forfait jusqu'à 18h30	2,89 €	2,93 €
2	621 € à 999,99 €	Garderie matin (de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe)	1,96 €	1,99 €
		Garderie matin (½ heure avant l'entrée en classe)	1,31 €	1,33 €
		Forfait jusqu'à 17h30	1,96 €	1,99 €
		Forfait jusqu'à 18h30	3,21 €	3,26 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	Garderie matin (de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe)	2,26 €	2,30 €
		Garderie matin (½ heure avant l'entrée en classe)	1,56 €	1,58 €
		Forfait jusqu'à 17h30	2,26 €	2,30 €
		Forfait jusqu'à 18h30	3,63 €	3,69 €
4	Supérieur à 1 500 €	Garderie matin (de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe)	2,41 €	2,44 €
		Garderie matin (½ heure avant l'entrée en classe)	1,69 €	1,72 €
		Forfait jusqu'à 17h30	2,41 €	2,44 €
		Forfait jusqu'à 18h30	3,77 €	3,83 €

## TARIFS ETUDE SURVEILLEE

Tranche	Quotient familial	Service	2025/2026	2026/2027
1	0 € à 620,99 €	Étude surveillée – Forfait 3 (jusqu'à 17h30)	3,40 €	3,45 €
		Étude surveillée – Forfait 4 (étude surveillée suivie de la garderie)	4,60 €	4,67 €
2	621 € à 999,99 €	Étude surveillée – Forfait 3 (jusqu'à 17h30)	3,70 €	3,76 €
		Étude surveillée – Forfait 4 (étude surveillée suivie de la garderie)	4,96 €	5,03 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	Étude surveillée – Forfait 3 (jusqu'à 17h30)	4,15 €	4,21 €
		Étude surveillée – Forfait 4 (étude surveillée suivie de la garderie)	5,52 €	5,60 €
4	Supérieur à 1 500 €	Étude surveillée – Forfait 3 (jusqu'à 17h30)	4,29 €	4,36 €
		Étude surveillée – Forfait 4 (étude surveillée suivie de la garderie)	5,66 €	5,75 €

## TARIFS ACCUEIL INDIVIDUEL

Tranche	Quotient familial	Service	2025/2026	2026/2027
1	0 € à 620,99 €	Accueil individualisé	2,19 €	2,23 €
2	621 € à 999,99 €	Accueil individualisé	2,56 €	2,60 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	Accueil individualisé	3,06 €	3,11 €
4	Supérieur à 1 500 €	Accueil individualisé	3,35 €	3,40 €

## TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Tranche	Quotient familial	Service	2025/2026	2026/2027
1	0 € à 620,99 €	Repas maternel	1,00 €	1,00 €
		Repas élémentaire	1,00 €	1,00 €
2	621 € à 999,99 €	Repas maternel	4,12 €	4,18 €
		Repas élémentaire	4,45 €	4,51 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	Repas maternel	4,60 €	4,67 €
		Repas élémentaire	4,96 €	5,03 €
4	Supérieur à 1 500 €	Repas maternel	4,90 €	4,97 €
		Repas élémentaire	5,26 €	5,34 €

## TARIFS ACCUEIL INDIVIDUALISE

Tranche	Quotient familial	Service	2025/2026	2026/2027
1	0 € à 620,99 €	Accueil individualisé	2,08 €	2,11 €
2	621 € à 999,99 €	Accueil individualisé	2,35 €	2,38 €
3	1 000 € à 1 499,99 €	Accueil individualisé	2,69 €	2,73 €
4	Supérieur à 1 500 €	Accueil individualisé	2,93 €	2,97 €

## REPAS OCCASIONNELS ET EXCEPTIONNELS

## 2025/2026

- Repas occasionnel (maternel et élémentaire) : 8 €
- Repas exceptionnel (maternel et élémentaire) : 13 €
- Repas adulte : 6 €

## 2026/2027

- Repas occasionnel (maternel et élémentaire) : 8,28 €
- Repas exceptionnel (maternel et élémentaire) : 13,46 €
- Repas adulte : 6,09 €

## TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES

(écoles de Thue et Mue)

## Année 2025

- Tarif du kilomètre : 1,42 €
- Tarif horaire chauffeur : 12,30 €

## Année 2026

- Tarif du kilomètre : 1,44 €
- Tarif horaire chauffeur : 12,49 €

Avec 33 voix sur 33  
votants

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport de la rapporteure générale en charge de l'Éducation en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 014-200065027-20260520-DELIB202669-DE



**DONNE** un avis favorable à l'évolution de 1,5% des tarifs de la restauration scolaire, de la garderie, de l'étude surveillée et du transport à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;

**PREND ACTE** de la prise d'un arrêté par le maire fixant les tarifs dans le cadre des délégations qui lui ont été données,

**PRENDRE ACTE** de la diffusion de l'information auprès des familles, des directeurs d'écoles (transport) et sur le site internet,

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

*Pour copie conforme, Le Maire*

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :  
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-68  
PATRIMOINE**

**INSCRIPTION DES PLAGES DU DEBARQUEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon), des propositions de zonages sont portées à la connaissance du conseil municipal dans les cartes ci-jointes.

Les services du conseil régional sont venus exposer le dossier aux conseillers municipaux lors d'une commission plénière le 4 mai 2026.

La commune confirme l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

La commune a bien noté que chaque projet d'ampleur nécessitera de formuler une demande de première évaluation aux services de l'Etat pour savoir si une évaluation d'impact sur les attributs immatériels devra être conduite. Elle souhaite que les procédures et ces deux démarches soient cadrées et le plus simple possible.

**Avec 33 voix sur 33  
votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport de la maire adjointe à la maire déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse en charge du patrimoine de Thue et Mue entendu et après en avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable au projet d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;

**APPROUVE** les zonages relatifs à la Commune de Thue et Mue (fond IGN et fond cadastral) ;

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

*Pour copie conforme, Le Maire*

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux  
présents ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :  
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-67  
VOIRIE,  
ESPACES  
VERTS ET  
BATIMENTS**

**ACQUISITION DES PARCELLES LE LONG DU CHIRONNE : PRECISION DES SURFACES POUR  
DONNER SUITE AUX BORNAGES**

Depuis plusieurs années, la commune mène un programme d'acquisition foncière le long du Chironne, secteur nécessitant une maîtrise foncière pour l'entretien des berges, la gestion des réseaux existants et l'amélioration des cheminements.

Par délibérations successives n°2025-56 ; 2025-73 ; 2025-79 ; 2025-97, 2025-120 le conseil municipal a autorisé le maire à acquérir des parcelles au tarif de 8€ le m².

Le bornage a précisé les surfaces à acquérir, différentes de la contenance. Il est donc nécessaire de modifier la délibération afin de permettre les différentes acquisitions avec les surfaces réelles.

N° DE PARCELLE	NOM DES PROPRIETAIRES	SURFACE DELIBERATION N°2025-120 DU 10/12/2025	PRIX DELIBERATION N°2025-120 DU 10/12/2025	SURFACE A ACQUERIR	NOUVEAU PRIX
AI 103 p1	Mme LECOQ M. LAHAYE	131,00 m²	1 048,00 €	207,00 m²	1 656,00 €
AI 105 p1	SCI LE VAC	73,00 m²	584,00 €	117,00 m²	936,00 €
AI 106 p1	Mme GROULT	83,00 m²	664,00 €	137,00 m²	1 096,00 €
AI 110 p1	Mme PAPIN M. TROUILLET	49,00 m²	392,00 €	79,00 m²	632,00 €
AI 111 p1	M. et Mme BALOSSIER	55,00 m²	440,00 €	94,00 m²	752,00 €
AI 112 p1	M. et Mme LEMIEUX	89,00 m²	712,00 €	89,00 m²	712,00 €
AI 113 p1	M. LITTEE Mme LETAN	63,00 m²	504,00 €	94,00 m²	752,00 €
AI 114 p1	M. et MME GUNTZBERGER	119,00 m²	952,00 €	198,00 m²	1 584,00 €
AI 155 p1	Mme LEMAISTRE	64,00 m²	512,00 €	64,00 m²	512,00 €
			<b>5 808,00 €</b>		<b>8 632,00 €</b>

Avec 33 voix  
sur 33 votants

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du rapporteur général en charge de la maintenance et de l'entretien a été  
délibéré,

**AUTORISE** le maire ou la maire déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse à signer les actes d'acquisition à 8 € / m<sup>2</sup>, hors frais d'acquisition, des parcelles :

- Al 103 p1 d'une surface de 207 m<sup>2</sup> pour 1 656 €,
- Al 105 p1 d'une surface de 117 m<sup>2</sup> pour 936 €,
- Al 106 p1 d'une surface de 137 m<sup>2</sup> pour 1 096 €,
- Al 110 p1 d'une surface de 79 m<sup>2</sup> pour 632 €,
- Al 111 p1 d'une surface de 94 m<sup>2</sup> pour 752 €,
- Al 112 p1 d'une surface de 89 m<sup>2</sup> pour 712 €,
- Al 113 p1 d'une surface de 94 m<sup>2</sup> pour 752 €,
- Al 114 p1 d'une surface de 198 m<sup>2</sup> pour 1 584 €,
- Al 155 p1 d'une surface de 64 m<sup>2</sup> pour 512 € ;

**DIT** que les frais liés aux actes et opérations foncières resteront à la charge de la commune ;

**RAPPORTE** la délibération n°2025-120 du 10 décembre 2025 ;

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :  
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**AVENANTS AU PROJET ESPACE CULTUREL ET VIE ASSOCIATIVE ET MAISON DES SERVICES  
A CHEUX**

Le projet nécessite des évolutions et donc des avenants qui sont résumés ci-dessous. Le total des avenants s'élève à 80 571,13 € HT soit 3.13 % du total du marché.

**Lot 1 : CMEG / Avenant n°2**

Concernant l'espace culturel et vie associative :

- Réalisation d'un nouveau réseau d'eaux usées : 6 993,90 € HT

Concernant la maison des services publics :

- Adaptation et optimisation de l'existant (conservation du plancher) : - 5 039,77 € HT

Concernant cet avenant le montant est de **1 954.13 € HT** soit + 0.17 % du lot 1

**Avenant n°3**

Concernant l'espace culturel et vie associative :

- Réalisation d'une peinture RAL 1013 sur la façade Est, pignon Nord-Est et ensemble du volume de l'entrée existant : 18 582,56 € HT
- Prolongation de la durée du chantier à 20 mois impactant des frais d'installation de chantier supplémentaire pour : 26 348,76 € HT

Concernant la maison des services publics :

- Création d'une dalle support de PAC : 1 404,35 € HT

Le montant de cet avenant s'élève à : **46 335,67 € HT** soit 4,14 % du lot 1

Pour les deux projets, le montant total des avenants s'élève donc à **48 289,80 € HT, soit + 4,31% du lot 1.**

**Lot 2 : SMAC/SNM / Avenant n°1**

Concernant l'espace culturel et vie associative :

- Réalisation d'un bandeau métallique en conséquence d'une peinture RAL1013 en partie haute de la façade Est et pignon Nord Est pour 375,49 € HT soit 0.09 % du lot 2

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-66  
VOIRIE, ESPACES  
VERTS ET  
BATIMENTS**

Concernant la maison des services publics :

- Création d'une ossature support de mur mobile pour 2 368,47 € HT soit 0,59 % du lot 2
- Réalisation d'un complément de couverture à la suite de la déconstruction au droit du futur local ménage pour 2 368,47 € HT soit 0,59 % du lot 2

Le montant des avenants à notifier pour le lot 2 s'élève à **5 182,96 € HT** soit 1,29 % du lot 2.

**Lot 3 : AFM / Avenant n°1**Concernant la maison des services publics :

- Modification de la couleur des menuiseries aluminium pour **+16.960,00 € HT** soit 6,71 % du lot 3.

**Lot 4 : PLENUM / Avenant n°1**Concernant l'espace culturel et vie associative :

- Réalisation d'habillage BA18 des poteaux prévus apparents pour 3.436,27 € HT soit 1,91 % du lot 4
- Réalisation d'une cloison entre la salle et la convivialité par suite de l'effondrement du refend existant ne respectant pas les règles de l'art découverte en cours de chantier sur avis du bureau de contrôle pour 1.825,90 € HT soit 1,01 % du lot 4

Concernant la maison des services publics :

- Réalisation d'un plafond suspendu 600x600 droit dans la grande salle associative pour 3.763,20€ € HT soit 2,09 %

Le total des avenants à notifier s'élèvent à **9 025,37 € HT** soit 5,01 % du lot 4.

**Lot 6 : GILSON / Avenant n°1**Concernant l'espace culturel et vie associative :

- Peinture supplémentaire pour **1.113,00 € HT** soit 0,68 % du lot 6.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du conseiller municipal délégué aux bâtiments et équipements entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les avenants :

- du lot 1 pour 48 289,80 € HT, soit + 4,31% du lot
- du lot 2 pour 5 182,96 € HT soit 1,29 % du lot
- du lot 3 pour 16 960 € HT soit 6,71 % du lot
- du lot 4 pour 9 025,37 € HT soit 5,01 % du lot
- du lot 6 pour 1 113,00 € HT soit 0,68 % du lot

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

Avec 27 voix sur 33  
votants  
et 6 Abstentions  
(MM. François  
BOREANIZ, Franck  
de SAINT ROMAN,  
Pascal VALLERAND  
et Mmes Flavie  
HERPIN, Caroline  
ROUSSEL, Céline  
SALLIOT)

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :  
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-65  
VOIRIE, ESPACES  
VERTS ET  
BATIMENTS**

**GROUPEMENTS DE COMMANDES MARCHÉS 2027**

La Communauté Urbaine Caen la Mer propose aux communes membres différents services de mutualisation.

Parmi ces services, la Communauté Urbaine propose des groupements de commandes permettant de négocier pour le compte des communes des services et des tarifs plus compétitifs.

Il est donc proposé au conseil municipal de participer aux groupements de commandes « Fourniture de matériel sportifs » pour :

- ➔ Lot 1 : Buts, poteaux et mobilier sportif
- ➔ Lot 2 : Filets de sports

Ces marchés débiteront en janvier 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du rapporteur général en charge de la maintenance et des travaux entendu et après en avoir délibéré,

**PARTICIPE** aux groupements de commandes fourniture de matériels sportifs pour les lots 1 : buts, poteaux et mobilier sportif et lots 2 : filets de sports,

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**Avec 31 voix sur 33  
votants  
et 2 Abstentions (M.  
François BOREANIZ  
et Mme Caroline  
ROUSSEL)**

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :  
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-64  
VOIRIE, ESPACES  
VERTS ET  
BATIMENTS**

**GROUPEMENTS DE COMMANDES MARCHÉS 2027**

La Communauté Urbaine Caen la Mer propose aux communes membres différents services de mutualisation.

Parmi ces services, la Communauté Urbaine propose des groupements de commandes permettant de négocier pour le compte des communes des services et des tarifs plus compétitifs.

Il est donc proposé au conseil municipal de participer aux groupements de commandes « Maintenance des ascenseurs et monte-charges ».

Ces marchés débiteront en janvier 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du rapporteur général en charge de la maintenance et des travaux entendu et après en avoir délibéré,

**PARTICIPE** aux groupements de commandes maintenance des ascenseurs et des monte-charges,  
**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Avec 31 voix sur 33  
votants  
et 2 Abstentions (M.  
François BOREANIZ  
et Mme Caroline  
ROUSSEL)

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :  
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-63  
VOIRIE, ESPACES  
VERTS ET  
BATIMENTS**

**GROUPEMENTS DE COMMANDES MARCHÉS 2027**

La Communauté Urbaine Caen la Mer propose aux communes membres différents services de mutualisation.

Parmi ces services, la Communauté Urbaine propose des groupements de commandes permettant de négocier pour le compte des communes des services et des tarifs plus compétitifs.

Il est donc proposé au conseil municipal de participer aux groupements de commandes « gardiennage et sécurisation ».

Ces marchés débiteront en janvier 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du rapporteur général en charge de la maintenance et des travaux entendu et après en avoir délibéré,

**PARTICIPE** aux groupements de commandes gardiennage et sécurisation,

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**Avec 31 voix sur 33  
votants  
et 2 Abstentions (M.  
François BOREANIZ  
et Mme Caroline  
ROUSSEL)**

Pour copie conforme, Le Maire

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION AUX ORGANISMES 2026</b>	
<b>COMMEMORATIONS</b>	
ANCIENS COMBATTANTS CHEUX	300,00
UP THE JOHNS	500,00
WESTLAKE BROTHERS	150,00
<b>PATRIMOINE</b>	<b>Montant attribué</b>
COMITE JUNO	150,00
<b>CULTURE</b>	<b>Montant attribué</b>
ROUTE SERGE ST SCULPTEUR	50,00
LIGUE ENSEIGNEMENT - GENERIQUES (fixé à 0,85/hab BO)	3 040,00
O'STUDIO	300,00
MUE'SIQUE	1 200,00
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Montant attribué</b>
SEL THUE ET MUE	400,00
<b>LOISIRS</b>	<b>Montant attribué</b>
COMITE DES FETES BLO	2 000,00
SAINTE CROIX ANIMATION SCGT	1 000,00
COMITE JUMELAGE CHEUX	1 000,00
CRÉA'KIDS CLUB	500,00
JUMELAGE LONG BENNINGTON	1 600,00
JUMELAGE MAUREILLAS LAS ILLAS	1 600,00
LES P'TITES FOURCHETTES	500,00
COMITE SPORT & LOISIRS PEB	500,00
MJC VAL DE SEULLES	100,00
ON AIME BROUAY	700,00
COMITE DES FETES DU MESNIL-PATRY	1 500,00
TIERS-LIEU MAILLOT - ATELIERS HISTORIQUES	600,00
<b>SOLIDARITE</b>	<b>Montant attribué</b>
ADMR DU GRAND ODON VERSON	450,00
ADMR BLO	2 500,00
DONNEURS DE SANG	250,00
RESTOS DU CŒUR	300,00
AABO : AINES DE BLO	400,00
AMICALE DES AINES DE CHEUX...	400,00
APF FRANCE HANDICAP	200,00
SECOURS POPULAIRE Français	300,00
CCAS THUE ET MUE	10 500,00
<b>SPORTS</b>	<b>Montant attribué</b>
ABORTT : BLO ROTS TENNIS DE TABLE	500,00
APBO : ASS PETANQUE BLO	700,00
ASBO : ASS SPORTIVE BLO (BASKET)	6 500,00
BOB : BLO BADMINTON	800,00
CHEUX FAIT DU YOGA	300,00
FC THAON BLO LFC	7 000,00
GYMNASTIQUE DYNAMIQUE CHEUX	200,00
HASTING FOOTBALL CLUB RCSMN	4 000,00
BEN CHI VIET VO DAO	500,00
TCBO : TENNIS CLUB BLO	1 000,00
AIKIDO THUE ET MUE	600,00
AVANT-GARDE CAENNAISE (A repris la section judo de l'ex JSBO)	1 100,00

AMICALE HANDBALL VERTON	
ST MANVIEU MUSCULATION FORME ET SANTE	
AU SOMMET DE BRETTEVILLE	500,00
GYM ENFANT ODON	500,00
<b>EDUCATION</b>	<b>Montant attribué</b>
ALJ (ADHESION) - hors CPO	17 194,31
APE SAINT MANVIEU NORREY (élèves LE MESNIL-PATRY)	370,00
APEC : APE CHEUX	1 590,00
LES GALOPINS DE BRETTEVILLE : APE	4 020,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00
MFR MALTOT	150,00
COOPERATIVES SCOLAIRES - BLO MATERNELLE	2 814,00
COOPERATIVES SCOLAIRES - BLO ELEMENTAIRE	4 824,00
COOPERATIVES SCOLAIRES - CHEUX MATERNELLE	1 008,00
COOPERATIVES SCOLAIRES - CHEUX ELEMENTAIRE	1 998,00
ALJ (CPO : convention pluriannuelle d'objectif)	228 227,00
FAMILLES RURALES - RPE Escalé (CPO : convention pluriannuelle d'objectif)	19 465,12
<b>TOTAL</b>	<b>339 800,43</b>

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**ATTRIBUTION 2026 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES**

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-62  
VIE ASSOCIATIVE**

Comme chaque année, le conseil municipal peut voter des subventions aux associations et participations aux organismes.

Le comité des exécutifs s'est réuni le 6 mai 2026 afin de proposer le montant individualisé des subventions qui a été étudié le 7 mai par un groupe de travail composé de la majorité municipale et de l'opposition.

Le montant total des subventions proposées en 2026 s'élève à 339 800,43 € face à 345 616,67 €, en 2025 soit une baisse de 5 816,24 €. Il est précisé que l'association AIAE qui a été dissoute en 2025 bénéficiait de près de 10 000 € de subvention de la commune.

Il est également précisé que la subvention au tiers-lieu maillot est de 600 €. Sachant que le conseil municipal par délibération n°2026-033 du 8 avril a accordé une avance de 400 €, il reste 200 € à verser.

Mme Flavie HERPIN ne souhaite pas prendre part au vote pour les associations : Comité des fêtes de Bretteville l'Orgueilleuse et O'Studio.

Mme Lucie ROUILLAY ne souhaite pas prendre part au vote pour l'association : Comité des fêtes de Bretteville l'Orgueilleuse.

Mme Céline SARRAZIN ne souhaite pas prendre part au vote pour les associations : Comité sport et loisirs de Putot-en-Bessin, O'Studio.

M. Christian DESCAMPS-WIEL ne souhaite pas prendre part au vote pour les associations : Comité sport et loisirs de Putot-en-Bessin, O'Studio.

M. Michel GLINEL ne souhaite pas prendre part au vote pour l'association : Anciens combattants de Cheux.

Mme Valérie BEAUSOLEIL ne souhaite pas prendre part au vote pour l'association : Secours populaire.

Mme Myriam LETELLIER ne souhaite pas prendre part au vote pour l'association : Anciens combattants de Cheux.

Mme Nathalie TESSON ne souhaite pas prendre part au vote pour l'association : Amicale des donneurs de sang.

A l'unanimité

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport de la maire adjointe en charge de la vie associatif

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/05/2026



ID : 014-200065027-20260520-DELIB202662-DE

**ATTRIBUE** les subventions 2026 aux associations et participations aux organismes conformément au tableau joint,

**PRECISE** que l'avance de 400 € faite à l'association Tiers-Lieu Maillot de Sainte-Croix-Grand-Tonne est déduite de la somme de 600 €, soit un solde de 200 €,

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Était absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

**CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES  
HANDICAPEES (CCAPH)**

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-61  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

Conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux maires des communes de plus de 5 000 habitants de créer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

La CCAPH est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est composée notamment des représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Cette commission organise également un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport présenté est transmis au Préfet de Département, au Président du Conseil Départemental du Calvados et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Le Maire ou son représentant préside la commission. Le Maire arrête la liste des membres.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a confié à Daniel LE DAUPHIN la présidence de la CCAPH. Ce dernier proposera les membres de la commission qui seront désignés par arrêté du Maire.

Avec 33 voix sur 33  
votants

Arrivées de Mme Laurence TROLET (à 19h50) et Thierry PI

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 014-200065027-20260520-DELIB202661-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

**CREE** la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

**PREND ACTE** de la Présidence de la CCAPH par Daniel LE DAUPHIN,

**DEMANDE** au Maire d'arrêter la liste des membres de la CCAPH sur proposition de Daniel LE DAUPHIN,

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

*Pour copie conforme, Le Maire*

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickaël LHOTELLIER)

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

Mme Laurence TROLET (qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-60  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

**DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

L'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales dispose que pour les marchés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO) composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5.

Les textes donnent donc à la CAO une compétence d'attribution pour les marchés dépassant les seuils européens. Le Maire précise que pour les marchés d'un montant significatif en dessous des seuils, il demandera l'avis de la CAO, comme cela a toujours été le cas à la commune nouvelle.

En conséquence, il est proposé de composer une commission d'appel d'offres générale, compétente pour toute la durée du mandat pour l'ensemble des dossiers entrant dans son champ de compétence. La présidence sera assurée par le Maire ou son représentant. Elle est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le dépôt des listes se fait jusqu'au jour de ce présent conseil municipal.

Monsieur le Maire annonce que deux listes se présentent :

1. Myriam LETELLIER	1. Franck de SAINT ROMAIN
2. Thierry PITEL	2. Caroline ROUSSEL
3. Daniel LE DAUPHIN	3. François BOREANIZ
4. Jocelyne COUE DA SILVA	4. Céline SALLIOT
5. Jean Louis DANOIS	5. Pascal VALLERAND
6. Michel GLINEL	6. Flavie HERPIN
7. Muriel GAGER	7. Lucie ROUILLAY
8. Christian DESCAMPS-WIEL	
9. Laurence TROLET	
10. Eddy LENAS	

Il convient d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants à la Commission d'appel d'offres.

Il procède à l'élection, à bulletin secret, des membres à la Commission d'Appel d'Offres, accompagné du benjamin de l'assemblée, Eddy LENAS et d'un assesseur, Noémie FOIN.

**Résultats du scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le conseil : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

La liste « Myriam LETELLIER » a obtenu 26 suffrages.

La liste « Franck de SAINT ROMAN » a obtenu 7 suffrages.

A l'attribution des sièges, la liste « Myriam LETELLIER » obtient 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants.

La liste « Franck de SAINT ROMAN » obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

**ELIT** les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres mentionnés comme suit :

<b><u>Titulaires</u></b>	<b><u>Suppléants</u></b>
- Myriam LETELLIER	- Jean-Louis DANOIS
- Thierry PITEL	- Michel GLINEL
- Daniel LE DAUPHIN	- Muriel GAGER
- Jocelyne COUE DA SILVA	- Christine DESCAMPS-WIEL
- Franck de SAINT ROMAN	- Caroline ROUSSEL

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickaël LHOTELLIER)

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

Mme Laurence TROLET (qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON)

**DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS  
(CCID)**

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-59  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est constitué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire (ou de son représentant Maire adjoint) et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune de plus de 2 000 habitants). Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une proposition en nombre double du conseil municipal. Ainsi, pour la commune nouvelle THUE ET MUE, il convient de proposer une liste de 16 noms pour les titulaires et de 16 noms pour les suppléants.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Depuis le dernier renouvellement général, il n'est plus obligatoire de nommer des commissaires hors de la commune.

Titulaires	
1. Laurence TROLET (Bretteville-l'Orgueilleuse)	1. Lucie ROUILLAY (Bretteville-l'Orgueilleuse)
2. Cécile PARENT (Brouay)	2. Nelly LAVILLE (Brouay)
3. Myriam LETELLIER (Cheux)	3. Henri CACHELOU (Cheux)
4. Thierry PITEL (Le Mesnil-Patry)	4. Mickaël LHOTELLIER (Le Mesnil-Patry)
5. Christian DESCAMPS-WIEL (Putot-en-Bessin)	5. Guy CHARPENTIER (Putot-en-Bessin)
6. Cyril AUBERT GEOFFROY (Sainte-Croix-Grand-Tonne)	6. Nicole MASSON (Sainte-Croix-Grand-Tonne)
7. Jean-Pierre BALAS (Bretteville-l'Orgueilleuse)	7. Jean-Louis DANOIS (Bretteville-l'Orgueilleuse)
8. Jocelyne COUE DA SILVA (Brouay)	8. Thérèse LEREDDE (Brouay)
9. Michel GLINEL (Cheux)	9. Noémie FOIN (Cheux)
10. Elisabeth BESSIN (Le Mesnil-Patry)	10. François TOUYON (Putot-en-Bessin)
11. Marie-Claude VERGNAUD (Putot-en-Bessin)	11. Pierre IUNG (Bretteville-l'Orgueilleuse)
12. Martine CAILLOT (Sainte-Croix-Grand-Tonne)	12. Paul VICO (Cheux)
13. Michèle COMOR (Bretteville-l'Orgueilleuse)	13. Paul LEMANISSIER (Bretteville-l'Orgueilleuse)
14. Véronique HULMEL (Bretteville-l'Orgueilleuse)	14. Bruno GUYVARC'H (Bretteville-l'Orgueilleuse)
15. Franck de SAINT ROMAN (Bretteville-l'Orgueilleuse)	15. Lucie ROUILLAY (Bretteville-l'Orgueilleuse)
16. François BOREANIZ (Cheux)	16. Pascal VALLERAND (Cheux)

Avec 33 voix sur 33 votants

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

**PROPOSE** au Directeur départemental des finances publiques les 16 membres titulaires et les 16 membres suppléants pour la commission communale des impôts directs (CCID) cités ci-dessus,

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickaël LHOTELLIER)

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

Mme Laurence TROLET (qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-58  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

**DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS OUVERTES ET FACULTATIVES**

A) **Commissions ouvertes**

1) **Voirie, espaces verts, bâtiments et patrimoine**

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Thierry PITEL
- Daniel LE DAUPHIN
- Nathalie TESSON
- Cyril AUBERT-GEOFFROY
- Christian DESCAMPS-WIEL
- Noémie FOIN
- Michel GLINEL
- Cécile PARENT
- Dominique ZANNIER
- François BOREANIZ
- Franck de SAINT ROMAN

2) **Développement économique**

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Eddy LENAS
- Ludovic ARNAL
- Muriel GAGER
- Mathieu LEBEL
- Daniel LE DAUPHIN
- Mathilde LEJEUNE
- Laurence TROLET
- Mickaël LHOTELLIER
- Ludovic HAUZAY
- Pascal VALLERAND
- Caroline ROUSSEL

3) **Culture**

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Mathilde LEJEUNE
- Cécile PARENT
- Cyril AUBERT-GEOFFROY

- Noémie FOIN
- Daniel LE DAUPHIN
- Agnès SOLT
- Jocelyne COUE DA SILVA
- Ludovic ARNAL
- Christian DESCAMPS-WIEL
- Céline SALLIOT
- Flavie HERPIN

4) Affaires sociales

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Agnès SOLT
- Valérie BEAUSOLEIL
- Jocelyne COUE DA SILVA
- Mickaël LHOTELLIER
- Sandrine MALCAPE
- Céline SARRAZIN
- Michel GLINEL
- Myriam LETELLIER
- Jean-Louis DANOIS
- Caroline ROUSSEL
- Franck de SAINT ROMAN

5) Evènementiel

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Christian DESCAMPS-WIEL
- Muriel GAGER
- Ludovic ARNAL
- Jean-Louis DANOIS
- Mathieu LEBEL
- Sandrine MALCAPE
- Cécile PARENT
- Agnès SOLT
- Nathalie TESSON
- Caroline ROUSSEL
- Flavie HERPIN

6) Environnement

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Dominique ZANNIER
- Cyril AUBERT-GEOFFROY
- Jocelyne COUE DA SILVA
- Véronique HULMEL
- Mathieu LEBEL
- Mickaël LHOTELLIER
- Nathalie TESSON
- Thierry PITEL
- Noémie FOIN
- Céline SALLIOT
- Lucie ROUILLAY

7) Education Enfance Jeunesse

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Noémie FOIN
- Valérie BEAUSOLEIL
- Christian DESCAMPS-WIEL
- Mathilde LEJEUNE
- Myriam LETELLIER
- Cécile PARENT
- Laurence TROLET
- Mickael LHOTELLIER
- Daniel LE DAUPHIN
- Flavie HERPIN
- Céline SALLIOT

8) Vie associative

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Cécile PARENT
- Cyril AUBERT-GEOFFROY
- Christian DESCAMPS-WIEL
- Michel GLINEL
- Mickaël LHOTELLIER
- Céline SARRAZIN
- Agnès SOLT
- Jocelyne COUE DA SILVA
- Laurence TROLET
- Flavie HERPIN
- Lucie ROUILLAY

B) Commissions

1) Finances, Administration Générale et Ressources Humaines

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Myriam LETELLIER
- Cyril AUBERT-GEOFFROY
- Christian DESCAMPS-WIEL
- Ludovic HAUZAY
- Mathieu LEBEL
- Mathilde LEJEUNE
- Eddy LENAS
- Cécile PARENT
- Laurence TROLET
- Pascal VALLERAND
- François BOREANIZ

2) Urbanisme

Il est proposé de désigner 11 membres : 9 pour la majorité et 2 pour l'opposition :

- Laurence TROLET
- Cyril AUBERT-GEOFFROY
- Jean-Louis DANOIS
- Christian DESCAMPS-WIEL
- Véronique HULMEL
- Mathieu LEBEL
- Myriam LETELLIER
- Mickaël LHOTELLIER
- Cécile PARENT
- Franck de SAINT ROMAN
- Lucie ROUILLAY

Avec 33 voix sur 33  
votants

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les membres ci-dessus au sein des 8 commissions ouvertes et des 2 commissions facultatives

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

*Pour copie conforme, Le Maire*

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickaël LHOTELLIER)

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

Mme Laurence TROLET (qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-57  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

**CREATION DES COMMISSIONS FACULTATIVES**

Conformément à l'article L2122 du code général des collectivités, les communes peuvent créer des commissions facultatives. Il est proposé, dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur de créer 8 commissions ouvertes et 2 commissions.

**1) Commissions ouvertes**

- Voirie espaces verts bâtiments et patrimoine
- Développement économique
- Culture
- Affaires sociales
- Évènementiel
- Environnement
- Education enfance jeunesse
- Vie associative

**2) Commissions**

- Finances, administration générale et Ressources humaines
- Urbanisme

**Avec 33 voix sur 33  
votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

**CREE** 8 commissions ouvertes et 2 commissions comme suit :

- Commissions ouvertes : Voirie espaces verts bâtiments et patrimoine ; Développement économique ; Culture ; Affaires sociales ; Évènementiel ; Environnement ; Education enfance jeunesse ; Vie associative
- Commission : Finances, administration générale et Ressources humaines ; Urbanisme

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickaël LHOTELLIER)

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

Mme Laurence TROLET (qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-56  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

**DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES CONSEILS COMMUNAUX**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, par courrier reçu en mairie le 15 avril 2026, M. Hubert GRIMONPREZ a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

Il précise que Mme Lucie ROUILLAY a été installée en qualité de conseillère municipale en remplacement de M. Hubert GRIMONPREZ.

Cette situation entraîne la nécessité de modifier la liste des conseillers communaux au sein des conseils communaux de Bretteville l'Orgueilleuse et Brouay. Les représentants des autres communes restent inchangés.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une nouvelle désignation des représentants.

**Avec 33 voix sur 33  
votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la désignation des conseillers communaux comme suit :

- Bretteville l'Orgueilleuse : Laurence TROLET ; Agnès SOLT ; Dominique ZANNIER ; Véronique HULMEL ; Ludovic ARNAL ; Daniel LE DAUPHIN ; Nathalie TESSON ; Eddy LENAS ; Jean-Louis DANOIS ; Ludovic HAUZAY ; Sandrine MALCAPE ; de SAINT ROMAN Franck ; Caroline ROUSSEL, Flavie HERPIN ; Lucie ROUILLAY
- Brouay : Cécile PARENT ; Joelyne COUE DA SILVA

**PRÉCISE** que cette mise à jour tient compte de la démission de M. Hubert GRIMONPREZ et de l'installation de Mme Lucie ROUILLAY ;

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**SÉANCE DU 20 MAI 2026**

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux présents  
ou  
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt, du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 13/05/2026

**PRESENTS** : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel GLINEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Lucie ROUILLAY, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickaël LHOTELLIER)

Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Véronique HULMEL)

Mme Laurence TROLET (qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON)

**DÉLIBÉRATION  
n°2026-55  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

**DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX**

Il est rappelé au Conseil municipal que, par courrier reçu en mairie le 15 avril 2026, M. Hubert GRIMONPREZ a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

Cette situation entraîne la nécessité de mettre à jour le nombre des conseillers communaux au sein des conseils communaux de Bretteville l'Orgueilleuse et Brouay. Les représentants des autres communes restent inchangés.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une nouvelle détermination du nombre de conseillers communaux, comme suit :

Commune déléguée	Nombre de conseillers communaux
Bretteville l'Orgueilleuse	15
Brouay	2

**Avec 33 voix sur 33  
votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des Ressources Humaines entendu et après en avoir délibéré,

**DETERMINE** le nombre de conseillers communaux comme suit :

- Bretteville l'Orgueilleuse : 15
- Brouay : 2

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire